

Affaire suivie par :
Nelly Grguric
Tél : 03 86 62 00 71
Mél : secjoi@ac-dijon.fr

10 Avenue Rhin Danube
89300 Joigny

Auxerre, le 28 janvier 2022

L'inspecteur de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
volontaires

S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs
d'école

Objet : stages de réussite des vacances d'hiver

Vous êtes volontaires pour conduire, pendant les vacances d'hiver, un stage de réussite à destination d'élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ayant des difficultés en français et/ou mathématiques. Les séances auront lieu du lundi 21 février au vendredi 25 février 2022 (à raison de 3 heures par jour) le matin (en présentiel).

Je vous demande de bien vouloir prendre au plus tôt l'attache du directeur de l'école dans laquelle vous prendrez en charge un groupe afin que vous soyez communiquées avant les vacances les modalités pratiques de l'organisation (ouverture du local, liste des élèves, mise à disposition de leurs évaluations, renseignements d'urgence, horaires, modalités de communication avec les familles au cas où vous seriez absents, etc.)

Je vous prie par ailleurs d'avoir l'obligeance de confirmer à la mairie l'utilisation des locaux scolaires pendant les vacances.

Je vous rappelle que les élèves sont placés sous votre responsabilité et que vous n'assurerez pas de séquences individuelles. Par ailleurs, vous devez prévoir pour les élèves inscrits un bilan des progrès réalisés pendant le stage et le communiquer à leur famille ainsi qu'à leur enseignant.

Je vous remercie très sincèrement de votre collaboration.

Nicolas Briolland



Pièces jointes :

- une lettre destinée aux familles avec coupon-réponse remis au directeur
- une fiche-élève (bilan de compétences) remise par l'enseignant de la classe et une fiche individuelle d'évaluation de fin de stage à compléter (ces deux documents sont disponibles sur le site de la DSDEN 89).